

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Région de gendarmerie
d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine

Décision n° 20732 du 7 novembre 2016 portant inscription au tableau d'avancement pour l'année 2016 du personnel sous-officier de réserve des groupements de gendarmerie départementale de la Marne, de l'Aube, des Ardennes et de la Haute-Marne

NOR : INTJ1627001S

Le commandant adjoint de la région de gendarmerie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine, commandant du groupement de gendarmerie départementale de la Marne,

Vu le code de la défense;

Vu l'arrêté du 14 décembre 2012 modifié portant délégation de pouvoirs du ministre de l'intérieur en matière d'administration et de gestion du personnel militaire de la gendarmerie nationale;

Vu l'arrêté du 26 juillet 2016 fixant pour la gendarmerie nationale les conditions à remplir pour être proposable au grade supérieur dans la réserve opérationnelle;

Vu la circulaire n° 56710 du 27 juillet 2016 relative à l'avancement des sous-officiers et militaires du rang de la réserve opérationnelle pour l'année 2016;

Vu les propositions formulées par la commission d'avancement en date du 7 novembre 2016,

Décide:

Article 1^{er}

Le tableau d'avancement pour l'année 2016 du personnel sous-officier de réserve des groupements de gendarmerie départementale de la Marne, de l'Aube, des Ardennes et de la Haute-Marne est arrêté ainsi qu'il suit :

Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers de gendarmerie

Pour le grade de major de réserve, les adjudants-chefs de réserve :

Bruyères Jacques	NIGEND : 83 235
Marie Eric	NIGEND : 269 362

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, les adjudants de réserve :

Bender Richard	NIGEND : 153 919
Grumelier David-Alexandre	NIGEND : 268 296
Bobior épouse Haettel Brigitte	NIGEND : 125 461
Leblois Sylvain	NIGEND : 95 015
Masson Jean-Claude	NIGEND : 92 640
Perin Philippe	NIGEND : 102 182
Romain Francis	NIGEND : 91 142

Pour le grade d'adjudant de réserve, les maréchaux des logis-chefs de réserve :

Barret Franck	NIGEND : 266 342
Bourdon Joël	NIGEND : 104 761
Ducrot Michel	NIGEND : 102 228
Egele Bruno	NIGEND : 267 700
Lambert Gilles	NIGEND : 268 934
Lamotte Olivier	NIGEND : 268 951
Millet Pascal	NIGEND : 269 619
Sallaz Christophe	NIGEND : 270 558

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve, les gendarmes de réserve :

Artus Laurent	NIGEND : 266 215
Boisselier Samuel	NIGEND : 266 625

Boutin Jean-François	NIGEND : 266 729
Bruneau Laurent	NIGEND : 103 551
Cafolla Mario	NIGEND : 104 390
Charton Vincent	NIGEND : 267 042
Chaumuzart Sabrina	NIGEND : 204 812
Desgrez Lysiane	NIGEND : 267 503
Jobert Emmanuel	NIGEND : 268 697
Koehl Johann	NIGEND : 268 824
Louinet Michaël	NIGEND : 269 226
Marie Franck	NIGEND : 269 363
Meli Grégory	NIGEND : 269 506
Pétriaux Thierry	NIGEND : 270 091
Uhl Yannis	NIGEND : 271 050
Wu Feng	NIGEND : 271 325

*Sous-officiers de réserve rattachés au corps des sous-officiers du corps de soutien technique
et administratif de la gendarmerie nationale de gendarmerie*

Pour le grade de major de réserve: néant.

Pour le grade d'adjudant-chef de réserve, l'adjudant de réserve:

Bourguignon Pierre-Emmanuel NIGEND : 346 702

Pour le grade d'adjudant de réserve: néant.

Pour le grade de maréchal des logis-chef de réserve: néant.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 7 novembre 2016.

*Le colonel, commandant adjoint la région
de gendarmerie d'Alsace-Champagne-Ardenne-Lorraine,
commandant le groupement
de gendarmerie départementale de la Marne,*
O. COURTET